

12 avril 1872

côté de l'Opposition, M. Disraeli a rejeté la responsabilité du Traité sur le Gouvernement, ce que M. Gladstone a accepté d'emblée; il serait donc injuste d'en faire peser la responsabilité sur son honorable collègue, le Premier Ministre, qui est arrivé à la Chambre aussi libre que tout autre député d'adopter la position qu'il jugerait la meilleure à l'égard du Traité. Il est d'ailleurs sûr que lorsque les documents relatifs au Traité seront déposés à la Chambre on verra que le Cabinet s'est acquitté fidèlement de son devoir envers le pays et la Chambre, et que les paroles prononcées à Québec par le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Langevin) exprimaient les sentiments de tous les membres du Cabinet contre le Traité, mais il serait inconvenant de parler de la position qu'ils ont adoptée tant que les documents ne seront pas déposés. L'honorable député de Lambton (l'hon. M. Mackenzie) a abordé tant de sujets qu'il (l'hon. sir Francis Hincks) ne saurait les reprendre tous, mais il ne doute pas qu'on y répliquera au cours du débat.

L'hon. M. HOLTON dit qu'il ne saurait laisser passer les propos du ministre des Finances (l'hon. sir Francis Hincks) sans protester vivement. Il avait supposé que les arguments absurdes présentés par les journaux pour disculper le Premier Ministre, disant que celui-ci avait signé le Traité pour la forme, selon les instructions des autorités impériales, ne seraient pas repris ici.

Il a conclu du discours du Trône que le Premier Ministre et ses collègues assument la responsabilité entière du Traité, qu'ils reconnaissent que le Premier Ministre du Canada doit rendre compte au Parlement du Canada, et à personne d'autre, de la façon dont il défend les intérêts du Canada dans les charges qui lui sont confiées de par son élection au poste de Premier Ministre du Canada. Pourquoi a-t-il été nommé à la Haute Commission conjointe, si ce n'est simplement qu'on croyait qu'il avait la confiance du Parlement du Canada?

On n'a cessé de répéter qu'en raison de son poste officiel, le Gouvernement impérial cherchait à protéger nos intérêts en nommant le Premier Ministre du Canada à la Commission, mais on leur dit aujourd'hui que celui-ci ne représentait pas le Canada, qu'il n'a siégé à la Commission que comme simple créature du Gouvernement impérial et qu'il n'avait pas de comptes à leur rendre.

Le ministre des Finances (l'hon. sir Francis Hincks) a eu le front d'avancer cette idée, et il (l'hon. M. Holton) ne saurait laisser clore le débat sans protester vivement. Selon lui, personne, sauf le Parlement du Canada, auquel le Premier Ministre doit rendre compte de tous ses actes, n'aurait pu dicter à ce dernier quoi faire à l'égard des intérêts canadiens. Il aimerait entendre le Premier Ministre lui-même dire qu'il rejette la doctrine exprimée par ses collègues, car, quelles que soient les divergences d'opinions sur les mérites du Traité, il est convaincu que le Parlement, tout en étant animé par des sentiments amicaux envers les députés d'en face, n'hésiterait pas à soutenir, le moment venu, la doctrine qu'il (l'hon. M. Holton) a exposée.

Reprenant la remarque du ministre des Finances (l'hon. sir Francis Hincks) comme quoi la réunion du Parlement a été retardée à cause de difficultés survenues à l'égard du Traité de Washington, il (l'hon. M. Holton) dit que ces difficultés n'ont surgi qu'après la date à laquelle le Parlement aurait dû être convoqué. Alors que le Parlement aurait dû se réunir dès le quinze février et que la convocation aurait dû paraître trente ou trente cinq jours plus tôt, aucune difficulté n'a surgi avant le quinze février.

Le Gouvernement ne saurait par conséquent invoquer cette excuse pour le retard. En Angleterre, où la coutume veut que l'on convoque le Parlement dès qu'une difficulté particulière se présente, il serait impensable d'en retarder la réunion à cause d'une difficulté; ils étaient certainement en mesure de veiller à leurs propres intérêts, et c'était placer le Parlement et les Canadiens dans une situation des plus humiliantes que de leur dire qu'on ne les laissait pas s'occuper de leurs propres intérêts en tant que Parlement parce qu'une difficulté avait surgi entre le Gouvernement impérial et les États-Unis à l'égard du Traité. Si la Chambre s'était réunie le quinze Février elle aurait été encore en session, et toute nouvelle phase de la question aurait pu lui être communiquée.

Au sujet de la position du Secrétaire d'État pour les provinces (l'hon. M. Howe), il estime qu'un ministre de la Couronne ne saurait se dissocier de ses fonctions officielles lorsqu'il discute de questions politiques et que, s'ils acceptent de demeurer ses collègues après l'expression de ses opinions, tous les ministres sont responsables des déclarations du Secrétaire d'État pour les provinces sur un sujet d'une grande importance, déclarations qui sapent les fondations mêmes de leur régime politique.

Quelles sont ces déclarations? Elles incitent, si elles ont un sens, à la révolution au Canada. Les deux grands reproches adressés à l'Angleterre dans ce discours sont d'avoir retiré ses troupes, une plainte déraisonnable et d'avoir troqué nos intérêts dans le Traité de Washington, bien que celui-ci ait été signé par le chef de son propre parti.

Ce sont les deux graves reproches sur lesquels M. Howe se fonde si ses propos ont du sens pour proposer la séparation, car toute son argumentation vise à démontrer que la politique actuelle de l'Empire rend tout à fait impossible le maintien de leurs liens avec celui-ci. Les collègues de l'honorable député sont collectivement responsables avec lui de ces arguments. Personne ne saurait mettre en doute avec succès cette doctrine, qui repose sur de solides prémisses constitutionnelles.

Au sujet du discours que le ministre de la Marine (l'hon. sénateur Mitchell) a prononcé à Montréal, il ne fait pas de doute qu'on en a déduit de manière générale à Montréal que le creusage du lac St. Peter serait mis exactement sur le même pied que les autres améliorations mentionnées dans le discours du Trône. Mais ce à quoi il veut en venir, c'est la différence